



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carrières

Question écrite n° 6763

Texte de la question

M. Roger Meï attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des Ardoisières d'Angers dont la direction vient de déposer un plan d'adaptation économique et social. Ce plan a pour objectif d'adapter le niveau d'activité aux possibilités d'écoulement de la production avec un maintien des prix de vente, ce qui ferait baisser la production de 32 000 tonnes à 23 500 tonnes. Pourtant il se vend, chaque année, 240 000 tonnes d'ardoise sur le marché français et entre 500 000 et 600 000 tonnes sur le marché européen. En termes d'emplois, 187 salariés seraient licenciés, dont 145 disposent d'un contrat à durée indéterminée et 42 d'un contrat à durée déterminée. Ce projet, s'il était mis en oeuvre, entraînerait encore un recul significatif de l'activité des ardoiseries alors que celles-ci détiennent à peine 4 % du marché mondial dont la quasi-totalité se situe en Europe. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préserver cette industrie et ses emplois.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la situation économique du secteur ardoisier, il apparaît que la forte baisse de la demande, et de la concurrence des produits espagnols, ont conduit la société des Ardoisières d'Angers à une situation financière dramatique puisque le résultat prévisionnel pour 1997 est négatif de l'ordre du quart du chiffre d'affaires. Cette situation a amené la société des Ardoisières d'Angers à reconsidérer sa stratégie, pour adapter son niveau de production aux possibilités d'écoulement sur le marché tout en maintenant les prix de vente à un niveau permettant de viser le rétablissement de l'équilibre financier de l'entreprise. En effet, il semble qu'un accroissement de la production, et une forte baisse des prix, ne pourraient qu'accentuer les difficultés de cette société qui cherche donc à réaliser, à terme, l'équilibre financier, condition de son maintien en activité, en diminuant les coûts fixes de production et en se restructurant. L'actionnaire (groupe Imetal) est prêt à poursuivre son soutien financier, à condition que cet effort soit réalisé dans des conditions permettant d'assurer la pérennité de l'entreprise. La société des Ardoisières d'Angers a donc réuni le 30 octobre dernier le comité central d'entreprise afin de présenter le volet économique motivant son projet de réorganisation. Une prochaine réunion de ce comité examinera un plan social, conformément à la législation. Le secrétaire d'Etat à l'industrie est très attentif à la situation des Ardoisières d'Angers, notamment en ce qui concerne le volet social de la restructuration envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Roger Meï](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6763

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4162

Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 205